



AGRAFER UN SAC PLASTIQUE CONTENANT DES AFFAIRES PERSONNELLES

Par **SHERIDAN56440**, le **09/03/2013** à **18:15**

Bonjour.

Je suis agent de sécurité dans un magasin...Ma hiérarchie me demande d'agrafer les sacs plastiques des clients entrants dans le magasin.

Sachant que se sont des sacs plastiques d'autres magasin contenant les affaires personnelles des clients achetés hors de notre magasin..

Est ce légal?? Le sac plastique des clients est il une propriété privé que l'on ne peut dégrader??

Sachant qu'en agrafant les sacs nous pouvons sans le vouloir dégrader les objets se trouvant à l'intérieur!!

Une simple mise sous plastique à fermeture à chaud du sac est elle plus adaptée ou légal.

Autre question...On nous oblige aussi à garder les cartes d'identités des commerciaux qui viennent dans le magasin!!!! Est ce légal???

Je suis sur que non!!

Merci d'avance..

Y.D